

ADMINISTRATION

ETABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES
ET DE LA SOLIDARITÉ

Arrêté du 29 février 2008 portant renouvellement des membres du conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Bordeaux

NOR : M TSA0830175A

Le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité,
Vu le décret n° 74-355 du 26 avril 1974 relatif à l'organisation et au régime administratif et financier des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national de jeunes aveugles, notamment ses articles 4 et 5 ;
Vu les arrêtés des 24 novembre 2004, 24 novembre 2005, 30 septembre 2006, portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Bordeaux ;
Vu les procès-verbaux des scrutins des 16 et 26 octobre 2007 relatifs aux collèges 1, 2, 3 et 4 ;
Vu l'absence de candidats au collège 5 ;
Sur proposition du directeur général de l'action sociale,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} décembre 2007, membres du Conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Bordeaux, au titre des personnalités désignées par le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité :

M. Tribot (Louis), ancien inspecteur général des affaires sanitaires et sociales en service extraordinaire, président ;

M. Balahy (Laurent), président de l'Union régionale des associations et des parents d'enfants déficients auditifs d'Aquitaine – URAPEDA ;

Mme Blin-Prévost (Marie-Odile), enseignante référente – Adaptation et scolarisation des élèves handicapés – ASH ;

M. Quère (Jean-Guy), ancien inspecteur à la direction des affaires sanitaires et sociales de la Gironde ;

M. Ruggiu (Denis), ancien médecin chef de l'Institut national de jeunes sourds de Bordeaux ;

M. Samzun (Thierry), inspecteur de l'éducation nationale chargé de l'adaptation et scolarisation des élèves en situation de handicap ;

Mme Tchangoue (Adeline), pédopsychiatre de l'Institut national de jeunes sourds de Bordeaux.

Article 2

Sont nommés pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} décembre 2007, au titre des membres élus du conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Bordeaux :

Collège n° 1

(Personnel enseignant)

Mme Chiron (Sandra), M. Gibelin (Charly), Mme Pradon (Carine).

Collège n° 2

(Personnel éducatif et de surveillance)

M. Cronier (Jean-Louis).

Collège n° 3

(Personnels des services administratifs, techniques et autres)

Mme Ros (Catherine).

Article 3

Est nommée pour l'année scolaire 2007/2008, au titre des membres élus :

Collège n° 4
(Représentant des parents d'élèves)

Mme Tetart Lapuyade (Dominique).

Collège n° 5
(Représentant des élèves)

Pas de candidature.

Article 4

Le directeur général de l'action sociale et le directeur de l'administration générale du personnel et du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de la santé, de la protection sociale et des solidarités.

Fait à Paris, le 29 février 2008.

La sous-directrice des personnes handicapées,

P. TISSERAND